

# Fiche de données de sécurité



## 1. Identification du produit et de l'entreprise

**Nom du produit :** Surfaces Caesarstone®

Cette fiche de données de sécurité concerne les collections de Caesarstone : Classico, Supernatural et Metropolitan.

**Date de révision de la FDS :** Janvier 2020

**Utilisation du produit :** Les surfaces Caesarstone® sont conçues pour un usage intérieur, en particulier les comptoirs de cuisine et salle de bain, les planchers, les revêtements de sol et autres applications similaires.

**Utilisations évitées :** Ne pas fabriquer le produit en utilisant des procédés à sec qui génèrent de la poussière.

ENTREPRISE	ADRESSE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE
Caesarstone Ltd.	MP Menashe, 3780400, Israel www.caesarstone.com sdsinfo@caesarstone.com	+972-4-610-9368
Caesarstone USA Inc.	1401 W. Morehead, Charlotte, NC 28208, USA	+1-818-779-0999
Caesarstone Canada Inc.	350 Caldari Rd., Concord, Ontario L4K 4J4, Canada	+1-416-322-4000
Caesarstone Australia Pty Ltd.	Unit 3/1 Secombe Place, Moorebank 2170, NSW, Australia	+61-1300-119-119
Caesarstone South East Asia Pte Ltd.	10 Bukit Batok Crescent, #08-06, The Spire, Singapore 658079	+65-6316-1938
Caesarstone (UK) Ltd.	Unit 3, Navigation Park, Enfield EN3 4NQ, United Kingdom	+44-800-1588088

## 2. Identification des dangers

Le produit fini Caesarstone® est un produit inerte et stable qui ne libère pas de matières dangereuses sous sa forme entièrement intacte. Cependant, la poussière provenant des procédés de fabrication\* contient de la silice cristalline alvéolaire (SiO<sub>2</sub>). Par conséquent, les travailleurs impliqués dans les procédés de fabrication, que ce soit à l'atelier de fabrication ou lors de l'installation et de l'enlèvement/démolition des dalles Caesarstone®, sont à risque d'exposition importante à la silice cristalline alvéolaire. Au cours du processus de fabrication, il est nécessaire de tenir compte des renseignements suivants.

\* « Procédé(s) de Fabrication » ou « Fabriquer » ou « Fabrication » désigne les procédés de coupe, de meulage, d'ébréçage, de ponçage, de perçage, de polissage, etc., les procédés de fabrication, y compris pendant l'installation ou le retrait du produit.

Dans la présente fiche de données de sécurité, les dalles Caesarstone® sont également appelées « produits ».

### VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT

Ce qui suit concerne la formation de poussière, par exemple, pendant les procédés de fabrication.

### DANGER!



#### Catégorie 1A

(Cancérogénicité) (H350, H372)






#### Catégorie 3

(Irritation des voies respiratoires) (H335)

#### MENTIONS DE DANGER<sup>1</sup> :

- (H350) Peut causer le CANCER (inhalation)
- (H372) Cause des dommages aux poumons par une exposition prolongée ou répétée (inhalation)
- (H335) Peut causer une irritation des voies respiratoires

#### PRÉVENTION<sup>1</sup> :

- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les consignes de sécurité.
- P260 + P261 Ne pas respirer les poussières générées lors des processus de fabrication, d'installation et/ou d'extraction/démolition.
- P264 Bien se laver le visage et les mains après la manipulation et la fabrication. 
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. 
- P284 Porter une protection respiratoire pour les particules (P3/N95 ou plus). 

Se reporter à la section 7 pour la manutention et l'entreposage et à la section 8 pour les contrôles d'exposition à la poussière.

<sup>1</sup> Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)-CEE-ONU SGH (Rév.4) (2011).

**I MESURES DE PREMIERS SOINS<sup>1</sup> :** 

P314 Consulter un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

**I ÉLIMINATION<sup>1</sup> :**

P501 Éliminer les restes conformément à la réglementation locale.  
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008.

## Effets potentiels sur la santé

**I INHALATION :**

Ne pas respirer la poussière.

Les travailleurs qui inhalent de très petites particules de silice cristalline sont à risque de silicose - une maladie pulmonaire incurable, progressivement invalidante et parfois mortelle. La silicose entraîne des lésions pulmonaires permanentes. Les particules de poussière de silice sont piégées dans les tissus pulmonaires, causant de l'inflammation et des cicatrices et réduisant la capacité des poumons à absorber l'oxygène. Les symptômes de la silicose peuvent comprendre l'essoufflement, la toux et la fatigue, et peuvent ou non être évidemment attribuables à la silice. Selon l'alerte USA OSHA (ÉU ASST) de février 2015, les travailleurs exposés à la silice cristalline en suspension dans l'air sont également exposés à un risque accru de cancer du poumon, de maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) et de maladie rénale, et selon certaines écoles de médecine, ces travailleurs sont également plus exposés aux maladies auto-immunes (par exemple l'arthrite rhumatoïde).

**I CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX :**

La poussière minérale peut provoquer une irritation mécanique transitoire de la peau et des yeux.

**I AGGRAVATION D'AFFECTIONS PRÉEXISTANTES :**

Les personnes ayant une fonction respiratoire affaiblie et des troubles respiratoires chroniques peuvent être plus sensibles aux effets de cette substance et peuvent être affectées par toute exposition aux particules en suspension dans l'air. Le tabagisme peut augmenter le risque de lésions pulmonaires. L'inhalation peut augmenter la progression de la tuberculose. Les personnes souffrant de troubles de la peau préexistants peuvent être plus sensibles aux effets de ce produit.

<sup>1</sup>Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)-CEE-ONU SGH (Rév.4) (2011).

### 3. Composition/informations sur les composants

NOM DE L'INGRÉDIENT	NUMÉRO CAS	% POIDS
Sable Quartz/silice	14808-60-7	24 - 92
Cristobalite	14464-46-1	0 - 50
Feldspar*	68476-25-5	0 - 15*
Verre et miroir	N/A	0 - 43
Résine de polyester	Mélange	7,0 - 15
Autre matériel <sup>2</sup>	N/A	0 - 4,5
Dioxyde de titane	13463-67-7	0 - 4
Mélange de pigments inorganiques	N/A	0,07 - 1,1

\* Le pourcentage de feldspath a récemment été abaissé de 65 % à 15 %. Il peut y avoir encore sur le marché des produits qui peuvent contenir jusqu'à 65 % de feldspath.

Le pourcentage se réfère au maximum possible par dalle; la présence et le pourcentage dépendent du modèle de dalle spécifique.

<sup>2</sup>Jusqu'à 4,5 % du matériel, dont l'identité spécifique est un secret commercial de Caesarstone. Le contrôle de l'exposition de ce matériau est traité sous exposition au quartz/silice et ne nécessite pas de moyens de protection supplémentaires. Dangers pour la santé liés à ce produit selon l'OSHA (ASST) : Classification cancérigène : Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) : Groupe 3, non classable quant à sa cancérigénicité pour l'homme. Symptômes potentiels : Pneumoconiose fibrotique. Effets sur la santé : Pneumoconiose. Organes affectés : Poumons, SCV.

---

## 4. Mesures de premiers soins

### **CONTACT DES YEUX AVEC LA POUSSIÈRE :**

Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

### **CONTACT DE LA PEAU AVEC LA POUSSIÈRE :**

Laver la région affectée avec du savon et beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas d'effets indésirables.

### **INHALATION DE POUSSIÈRE :**

Amener la personne à l'air frais. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin.

### **INGESTION DE POUSSIÈRE :**

Le produit sous sa forme commercialisée est inerte. En cas d'ingestion de grandes quantités, consulter un médecin.

---

## 5. Mesures de traitement des incendies

### **MOYENS D'EXTINCTION :**

Eau, produits chimiques secs, CO<sub>2</sub> et mousse.

### **PROCÉDURES SPÉCIALES DE TRAITEMENT CONTRE L'INCENDIE ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :**

Garder le personnel à l'écart et au vent du feu. Utiliser un appareil respiratoire autonome avec masque facial intégral.

### **RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :**

Les produits de décomposition résultant de la dégradation du polymère et des pigments à température élevée comprennent divers hydrocarbures, le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone et l'eau. Des fumées d'oxydes métalliques et de particules de mica pourraient également être libérées.

---

## 6. Mesures en cas de déversement accidentel

Le produit ne présente pas de risque de déversement.

### **NETTOYAGE ET ÉLIMINATION DU DÉVERSEMENT :**

Les dalles solides peuvent simplement être ramassées et éliminées si nécessaire. Cependant, si de grandes quantités de poussière ou de déchets sont créés en coupant pendant le processus de fabrication, utilisez un système d'aspiration APHR ou humidifiez le produit déversé avec de l'eau et balayez le produit humide pour éviter la production de poussière - Ne pas balayer à sec. Porter des vêtements de protection respiratoire et de protection appropriés (voir section 8). Si de grandes quantités de ces matières pénètrent dans les cours d'eau, communiquez avec l'autorité fédérale, provinciale ou locale de gestion des déchets. Éliminer les déchets conformément à la réglementation locale, provinciale et fédérale.

---

## 7. Manutention et entreposage

### **MANUTENTION :**

Porter des chaussures et des gants de sécurité lors de la manutention manuelle et des opérations d'entreposage des dalles Caesarstone<sup>3</sup>. Le produit est lourd et cassable; manipulez-le avec soin pour éviter les blessures et les dommages. Recherchez les règlements de sécurité locaux relatifs à la manipulation et au travail avec des matériaux lourds.

Éviter de respirer la poussière lors de la fabrication, de l'installation et du retrait/démolissage du produit. Se reporter à la section 8 pour plus de détails sur le contrôle de l'exposition et la protection individuelle.

### **ENTREPOSAGE :**

Entreposer correctement dans un endroit fermé et couvert. Éviter les chocs violents qui peuvent causer la rupture du matériau.

---

<sup>3</sup> Selon les normes pour les gants - EN 388 : 2003.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### DIRECTIVES D'EXPOSITION :

Limite d'exposition admissible (LEA)

Le règlement CÉE (CE) n° 1272/2008 ne prévoit aucun risque associé au produit fini Caesarstone®.

Cependant, dans les procédés de fabrication du produit, de la poussière contenant de la silice cristalline (SiO<sub>2</sub>), d'autres minéraux et du dioxyde de titane peuvent être générés. L'ASST (OSHA) des États-Unis a déterminé une LEA totale de 15 mg/m<sup>3</sup><sup>4</sup> pour les poussières, une LEA de 5 mg/m<sup>3</sup> pour la fraction respirable et une LEA de 15 mg/m<sup>3</sup> pour le dioxyde de titane (poussière totale).

Valeur limite d'exposition (VLE) pour la silice cristalline comme α-quartz et cristobalite (ACGIH 2019) : 0.025 mg/m<sup>3</sup>. La moyenne pondérée dans le temps (VLE) pour le dioxyde de titane est de 10 mg/m<sup>3</sup> (ACGIH, 2019).

Vérifier les LEA applicables selon la réglementation de chaque pays où vous manipulez le produit.

Les LEA pour la silice cristalline alvéolaire et la cristobalite, mesurées en mg/m<sup>3</sup>, 8 heures, VLE, sont les suivantes : (Ces limites peuvent être modifiées de temps à autre; vous devez respecter les consignes de sécurité locales).

PAYS/AUTORITÉ	SILICE CRISTALLINE (SiO <sub>2</sub> )	CRISTOBALITE ET TRIDYMITE
Autriche	0,15	0,15
Belgique	0,1	0,05
République tchèque	0,1	0,1
Denemark	0,1	0,05
Finlande	0,2	0,01
France	0,1	0,05
Allemagne <sup>5</sup>	-	-
Grèce	0,1	0,05
Irlande	0,05	0,05

<sup>4</sup> Les valeurs proviennent de la limite de particules non réglementées (PNR).

<sup>5</sup> L'Allemagne n'utilise plus de LEA pour le quartz, la cristobalite et la tridymite. Les employeurs sont tenus de minimiser l'exposition autant que possible et de suivre certaines mesures de protection.



PAYS/AUTORITÉ	SILICE CRISTALLINE (SiO <sub>2</sub> )	CRISTOBALITE ET TRIDYMITE
Israël	0,1	-
Italie	0,025	0,025
Néerlandais	0,075	0,075
Norvège	0,1	0,05
Pologne	0,3	0,3
Portugal	0,025	0,025
Espagne	0,1	0,05
Suède	0,1	0,05
Suisse	0,15	0,15
Royaume-Uni	0,1	0,1
Australie	0,05	0,05
Afrique du Sud	0,1	-
USA OSHA <sup>67</sup> LEA	0,05 - industrie générale/ maritime 10 ÷ (%SiO <sub>2</sub> + 2) - construction*	**
ACGIH (2019)	0,025	0,025
NIOSH	0,05	0,05

\* Les fabricants qui travaillent sur les chantiers de construction (par exemple, les installateurs) devraient appliquer la LEA pour la construction; les autres devraient appliquer la LEA pour l'industrie générale.

\*\* Utiliser ½ de la valeur calculée à partir des formules de comptage ou de masse pour la silice cristalline.

<sup>6</sup> Voir OSHA (ASST) - 29 CFR 1926.1153. Les valeurs sont pour : silice, cristalline, α-quartz.

<sup>7</sup> Abréviations : voir Section 16.

Les employeurs devraient consulter un professionnel de la santé et de la sécurité au travail qualifié afin de surveiller l'air sur leur lieu de travail et de déterminer l'exposition des travailleurs aux poussières dangereuses.

## Contrôle de l'exposition

### **I FABRICATION ET INSTALLATION :**

La poussière dérivée des procédés de fabrication contient de la silice cristalline (SiO<sub>2</sub>). L'exposition à la poussière de SiO<sub>2</sub> sans l'utilisation d'une protection appropriée peut causer des maladies graves, comme indiqué aux sections 2 et 11.

**L'exposition à la poussière peut être surveillée et contrôlée par des mesures de contrôle appropriées telles que :**

### **I CONTRÔLE D'INGÉNIERIE :**

Les machines CNO et les méthodes de coupe humide sont recommandées pour réduire la production de poussière. Lors de la fabrication du produit, de l'installation ou du retrait/démolition du produit installé, utiliser un équipement avec dépoussiéreur intégré et/ou utiliser une ventilation par aspiration locale de manière plus sécurisée pour maintenir l'atmosphère ambiante en dessous du LEA correspondant.

### **I NETTOYAGE ET ENTRETIEN :**

Utiliser un aspirateur APHR et/ou des systèmes de nettoyage à l'eau. Ne jamais balayer à sec ou utiliser de l'air comprimé.

### **I PROGRAMMES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF :**

Des programmes d'entretien préventif devraient être élaborés afin d'assurer une procédure correcte pour le nettoyage et le fonctionnement de l'équipement de travail.

## Équipement de protection individuelle

### PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE :

Pendant les opérations de fabrication, utiliser des lunettes de protection contre la poussière ou des lunettes de sécurité avec écrans latéraux<sup>8</sup>.

### PROTECTION DES MAINS ET DE LA PEAU :

Des gants<sup>9</sup> de travail en coton ou en cuir et des chaussures à bout en acier doivent être portés lors de la manipulation et du transport du produit. Pendant le processus de fabrication, porter des vêtements de protection afin de minimiser les coupures et/ou l'exposition de la peau à la poussière. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Bien se laver après le travail avec de l'eau et du savon. Enlever rapidement les vêtements poussiéreux (qui sont une source de silice respirable) et les laver en toute sécurité, de préférence sur place, séparément des autres vêtements, avant de les réutiliser.

### PROTECTION RESPIRATOIRE :

Un équipement de protection respiratoire correctement ajusté et approuvé par National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH, US) (l'Institut national de la santé et de la sécurité au travail) (INSST; ÉU) pour la protection contre les vapeurs et poussières organiques est nécessaire pour éviter l'inhalation de silice cristalline pendant le processus de fabrication du produit, et autres processus qui génèrent de la poussière. Le choix d'un respirateur approprié dépend du type et de l'ampleur de l'exposition<sup>10</sup>. Utiliser un respirateur à adduction d'air à pression positive s'il y a un risque de rejet incontrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où les respirateurs à adduction d'air purificateur peuvent ne pas fournir une protection adéquate.

### SURVEILLANCE MÉDICALE :

Chaque travailleur devrait faire l'objet d'une surveillance médicale appropriée avant l'exposition et à intervalles réguliers par la suite.

<sup>8</sup> Selon 29 CFR 1910.133 ou la norme européenne EN166. Les valeurs sont pour : silice, cristalline,  $\alpha$ -quartz.

<sup>9</sup> Selon les normes pour les gants - EN 388 : 2003.

<sup>10</sup> Selon 29 CFR 1910.134 pour les respirateurs appropriés approuvés par INSST (NIOSH), le Guide de poche INSST sur les risques chimiques, DHHS (INSST) numéro de publication 2001-145 pour le choix des équipements et EN-143 : 2001 et ses révisions EN-143/AC : 2002, et EN-143/AC : 2005.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

- **Apparence** : Pierre d'ingénierie solide multicolore
- **Odeur** : Inodore
- **pH** : NA
- **Point de fusion/point de congélation** : NA
- **Point d'ébullition initial/plage d'ébullition** : NA
- **Point d'éclair** : NA
- **Taux d'évaporation** : NA
- **Inflammabilité** : NA
- **Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité et d'explosivité** : NA
- **Pression de vapeur** : NA
- **Densité de vapeur** : NA
- **Densité relative (EN-14617-1)** : 2100-2411 kg/m<sup>3</sup>
- **Solubilité** : Insoluble dans l'eau
- **Coefficient de cloisonnement de dilatation thermique (EN-14617-11)** :  $13,4-26,4 \cdot 10^{-6} \text{ }^{\circ}\text{C}^{-1}$
- **Température d'auto-inflammation** : NA
- **Température de décomposition** : NA
- **Viscosité** : NA
- **Résistance au feu (EN 13501-1)** : B-s1-d0/B-fl-s1
- **Indice de propagation du feu (ASTM E84)** : Classe A 0-25
- **Indice de dégagement de fumée (ASTM E84)** : Classe A 0-450

---

## 10. Stabilité et réactivité

### ■ RÉACTIVITÉ :

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

### ■ STABILITÉ CHIMIQUE :

Stable à des températures et des conditions d'entreposage normales.

### ■ STABILITÉ PHYSIQUE :

Éviter les chocs violents qui peuvent causer la rupture du matériau.

### ■ INCOMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES MATÉRIAUX :

Ce produit est incompatible avec l'acide fluorhydrique.

### ■ PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :

La décomposition thermique peut libérer divers hydrocarbures, du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et de l'eau. Des fumées d'oxydes métalliques et de particules de mica pourraient également être libérées.

### ■ POLYMÉRISATION DANGEREUSE :

Ne se produira pas.

## 11. Information toxicologique

Aucun effet aigu ou chronique n'est connu à la suite d'une exposition au produit intact.

### PRINCIPALES VOIES D'EXPOSITION :

Aucun pour un produit intact. Inhalation et exposition potentielle aux yeux, aux mains, aux poumons ou à d'autres parties du corps en cas de contact avec la poussière émise par le procédé de fabrication.

### EFFETS GRAVES :

L'inhalation des poussières générées par les processus ci-dessus peut causer une irritation respiratoire mécanique aiguë, y compris la toux, une respiration sifflante ou des difficultés respiratoires.

### CORROSION/IRRITATION DE LA PEAU :

Le contact avec la peau peut causer une irritation mécanique.

### LÉSIONS/IRRITATIONS OCULAIRES GRAVES :

Le contact avec les yeux peut causer une irritation mécanique.

### EFFETS SUR LES VOIES RESPIRATOIRES

#### Silice cristalline (SiO<sub>2</sub>)

L'exposition répétée et à long terme à des particules cristallines alvéolaires de très petite taille (moins de 10 microns) peut causer la silicose, une maladie pulmonaire incurable, progressivement invalidante et parfois mortelle. Les particules de poussière de silice sont piégées dans les tissus pulmonaires, causant de l'inflammation et des cicatrices et réduisant la capacité des poumons à absorber l'oxygène. Les symptômes de la silicose peuvent inclure l'essoufflement progressif, la toux et la fatigue. Les mesures de sécurité, y compris le traitement par voie humide et l'utilisation d'une protection respiratoire efficace, réduiront le fardeau de la poussière inhalée et préviendront la maladie.

#### Dioxyde de titane (TiO<sub>2</sub>)

L'exposition à des particules de dioxyde de titane respirable peut causer une fibrose pulmonaire et une accumulation nuisible de particules dans les poumons. INSST recommande des limites d'exposition de 2,4 mg/m<sup>3</sup> pour le TiO<sub>2</sub> fin sous forme de concentrations moyennes pondérées dans le temps (MPT) jusqu'à 10 heures par jour pendant une semaine de travail de 40 heures. Ces recommandations représentent des niveaux qui, au cours de la vie active, réduiraient les risques de cancer du poumon à moins de 1 sur 1,000.

**I CANCÉROGÉNICITÉ :**

Les composants suivants sont listés par CIRC, PNT, ASST ou AASE comme cancérigènes.

MATÉRIAU	CIRC	PNT	ASST	AASE
Silice cristalline (quartz et cristobalite)	Groupe 1 cancérogène pour l'humain	Connu pour être cancérigène	Oui réglemente comme cancérogène	A2 cancinogène humain soupçonné

**I TÉRATOGENICITÉ :** Pas de données

**I MUTAGÉNICITÉ :** Pas de données

**I NOM DES PRODUITS TOXICOLOGIQUEMENT SYNERGIQUES :** Pas de données

**I TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE ET RÉPÉTÉE :**

La silicose est causée par l'inhalation et la rétention de poussière de silice cristalline alvéolaire. La silicose peut exister sous plusieurs formes, chronique et accélérée (aiguë). La silicose chronique est la forme la plus courante de silicose et peut survenir après de nombreuses années d'exposition à des niveaux relativement faibles de poussière de silice cristalline alvéolaire. Elle se définit en outre comme une silicose simple ou compliquée. La silicose simple est caractérisée par des lésions pulmonaires (représentées par des opacités radiographiques) de moins de 1 centimètre de diamètre, principalement dans les zones pulmonaires supérieures. La silicose simple peut ne pas être associée à des symptômes, à des changements décelables de la fonction pulmonaire ou à une incapacité. La silicose simple peut être progressive et peut se transformer en silicose compliquée ou en fibrose massive progressive (FMP). La silicose compliquée ou FMP est caractérisée par des lésions pulmonaires (représentées par des opacités radiographiques) de plus de 1 centimètre de diamètre. Les symptômes, le cas échéant, sont l'essoufflement, la respiration sifflante, la toux et la production d'expectorations.

**I DONNÉES DES ANALYSES DE TOXICITÉ :**

**Silice cristalline :**

Inhalation (humaine) LCLo : 0.3 mg/m<sup>3</sup>/10Y  
 Intermittent; fibrose focale (pneumoconiose), toux, dyspnée  
 Intermittent; tumeurs du foie  
 Orale LD<sub>50</sub> RAT: 500 mg/kg

**I SENSIBILISATION :** Pas de données

**I MUTAGÉNICITÉ :** Pas de données

**I EFFETS SUR LA REPRODUCTION :** Pas de données

**I EFFETS SUR LE DÉVELOPPEMENT :** Pas de données

---

## 12. Information écologique

L'écotoxicité devrait être faible, compte tenu de l'insolubilité du produit et de la poussière de silice dans l'eau. Caesarstone® ne contient pas d'écotoxines et en raison de sa nature physico-chimique, il n'est pas propice à la croissance de micro-organismes sur sa surface.

**| SORT DE L'ENVIRONNEMENT :** Pas de données

**| TOXICITÉ POUR L'ENVIRONNEMENT :**

Aucune donnée sur la persistance et la dégradabilité, le potentiel de bioaccumulation, la mobilité dans le sol ou d'autres effets nocifs.

**| CERTIFICATION ISO 14001 :**

Caesarstone® est ISO 14001 certifié pour les systèmes de gestion de l'environnement.

**| CERTIFICATION GREENGUARD :**

Caesarstone® est conforme à la norme GREENGUARD.

Quartz (14808-60-7)

**| SORT DE L'ENVIRONNEMENT :**

Aucune donnée sur la persistance et la dégradabilité, le potentiel de bioaccumulation, la mobilité dans le sol ou d'autres effets nocifs.

**| TOXICITÉ POUR L'ENVIRONNEMENT :** Pas de données



## 13. Considérations relatives à l'élimination

### ■ MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :

Les options préférées pour l'élimination sont (1) le recyclage et (2) l'enfouissement. Toute mise au rebut doit être effectuée conformément à toutes les lois, exigences et directives applicables sur le site de l'utilisateur des produits Caesarstone®<sup>11</sup>. La mise en décharge doit être effectuée dans une installation appropriée d'élimination des déchets agréée par les autorités locales.

## 14. Information sur le transport

<b>ADR<sup>12</sup> / RID<sup>12</sup> / IMO<sup>13</sup> / ICAO<sup>14</sup> / US DOT<sup>15</sup></b>	Nom d'expédition approprié	Non réglementé
	Classe de danger	Non réglementé
	Numéro d'identification	Non réglementé
	Groupe d'emballage	Non réglementé

<sup>11</sup> 91/156/EEC et 199/31/CEE et la loi 10/98, 21 avril et RD 1481/2001, 27 décembre.

<sup>12</sup> ADR et RID désignent les Accords européens relatifs au transport international ferroviaire (RID) et routier (ADR) des marchandises dangereuses et la réunion commune de la Commission de sécurité du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15). La Commission de sécurité du RID et le WP.15 administrent les Accords européens qui régissent respectivement le Règlement concernant le transport international ferroviaire (RID) et le Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par route (ADR).

<sup>13</sup> Classes internationales pour les marchandises dangereuses

<sup>14</sup> Organisation de l'aviation civile internationale

<sup>15</sup> Ministère des Transports

## 15. Renseignements d'ordre réglementaire

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 et au règlement CÉE.

### ■ RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX AMÉRICAINS :

**SARA Titre III<sup>16</sup> Classes de danger :**

- **Risque d'incendie :** Non
- **Danger réactif :** Non
- **Relâchement de pression :** Non
- **Danger grave pour la santé :** Non
- **Danger chronique pour la santé :** Oui

### ■ LCST<sup>17</sup> :

Tous les composants de ce produit font partie de l'inventaire du LCST ou sont exemptés des exigences de l'inventaire du LCST.

### ■ NORME DE COMMUNICATION ASST :

Ce produit répond à la définition d'un danger pour la santé en vertu de 29 CFR Section 1910.1200.

### ■ RÈGLEMENTS DES ÉTATS AMÉRICAINS :

Liste des accessoires californiens 65 : La silice cristalline est classée comme une substance dont l'État de Californie sait qu'elle est cancérigène. La silice cristalline figure sur les listes du droit à l'information pour le New Jersey, le Massachusetts et la Pennsylvanie.

### ■ RENSEIGNEMENTS SUR L'INVENTAIRE :

Les substances contenues dans ce document ont été vérifiées par rapport à la liste EINECS<sup>18</sup>, ELINCS<sup>19</sup> et la liste NLP<sup>20</sup>. Les substances qui ne figurent pas dans ces inventaires sont exemptées des exigences de déclaration. (Le numéro EINECS pour le quartz : 238-878-4).

<sup>16</sup> Loi sur la modification et la réautorisation des fonds supplémentaires - Le titre III de la LEP est la Loi sur la planification d'urgence et le droit de savoir communautaire (LRPCU).

<sup>17</sup> L'article 8 (b) de la Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi sur le contrôle des substances toxiques) (LCST) exige que l'APE compile, tienne à jour et publie une liste de chaque substance chimique fabriquée ou traitée, y compris les importations, aux États-Unis pour utilisation dans le cadre de l'inventaire LCST.

<sup>18</sup> Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

<sup>19</sup> Liste européenne des substances chimiques notifiées

<sup>20</sup> N'est plus un polymère

## 16. Autres informations

Le produit doit être utilisé conformément aux instructions du fabricant et aux réglementations locales en vigueur : APNCI(R)<sup>21</sup> et SIM<sup>22</sup>.

- Danger pour la santé : 1
- Inflammabilité : 0
- Réactivité : 0

Informations sur les légendes clés :

<b>ACGIH</b>	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
<b>IARC</b>	International Agency for Research on Cancer (Centre international de recherche sur le cancer)
<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail)
<b>NA</b>	Non Applicable
<b>NTP</b>	National Toxicology Program (Programme national de toxicologie)
<b>LEA (ASST)</b>	Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible)
<b>VLE</b>	Valeur limite d'exposition
<b>MPT</b>	Moyenne pondérée dans le temps
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national de la santé et de la sécurité au travail)

<sup>21</sup> Protection nationale contre l'incendie

<sup>22</sup> Système d'identification des matières dangereuses

## Références

- Registry for Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS), 2006. (Registre des effets toxiques des substances chimiques, 2006).
- OSHA/NIOSH Worker Exposure to Silica during Countertop Manufacturing, Finishing and Installation, 2015 – <http://www.cdc.gov/niosh/docs/2015-106/pdfs/2015-106.pdf> (Exposition des travailleurs ASST/ INSST à la silice pendant la fabrication, la finition et l'installation du comptoir, 2015).
- Centers for Disease Control and Prevention (CDC) Morbidity and Mortality Weekly Reports, Silicosis mortality trends and new exposures to respirable crystalline silica - U.S., 2001-2010. (February 13, 2015) (Centres de prévention et de contrôle des maladies (CCM), Rapports hebdomadaires sur la morbidité et la mortalité, Tendances de la mortalité due à la silicose et nouvelles expositions à la silice cristalline alvéolaire - États-Unis, 2001-2010. (13 février 2015)).
- NIOSH Hazard Review – Health Effects of Occupational Exposure to Respirable Crystalline Silica, April 2002. (Révision des risques du INSST – Effets de l'exposition professionnelle sur la santé à la silice cristalline alvéolaire, avril 2002).
- NTP Eleventh Report on Carcinogens, 2005. (Onzième rapport du PNT sur les agents cancérigènes, 2005).
- IARC Monograph Volume 68, Silica, Some Silicates and Organic Fibres, 1997. (Monographie du CIRC, Volume 68, Silice, quelques silicates et fibres organiques, 1997).
- IARC Monograph; 14th Report on Carcinogens. 2016. Silica, Crystalline (Respirable Size) (<https://ntp.niehs.nih.gov/pubhealth/roc/index-1.html#toc1>) (Monographie du CIRC; 14e rapport sur les agents cancérigènes. 2016. Silice cristalline (dimension respirable)).
- Hazardous Substances Data Bank (HSDB), 2004, 2006. (Banque de données sur les substances dangereuses, 2004, 2006).
- Documentation of the TLV – Silica, Crystalline:  $\alpha$ -Quartz and Cristobalite, American Conference of Governmental Industrial Hygienists, 2006. (Documentation du VLE - Silice, Cristalline :  $\alpha$ -Quartz et Cristobalite, Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux, 2006).

L'information contenue dans le présent document est jugée exacte et représente la meilleure information actuellement disponible pour Caesarstone®. Cependant, Caesarstone ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de ces informations, et nous n'assumons aucune responsabilité résultant de leur utilisation. Les données contenues dans la présente fiche de données de sécurité ne constituent en aucun cas une garantie de propriétés spécifiques autres que celles explicitement mentionnées dans la présente fiche de données de sécurité et ne créent aucune relation contractuelle. L'utilisateur du produit est seul responsable de déterminer l'adéquation des produits Caesarstone à son application particulière.

Il est de la responsabilité exclusive du destinataire de notre produit de connaître les lois, règles, pratiques et réglementations applicables avant d'utiliser le produit et de s'y conformer à tous égards. Vous devez noter que les lois et règlements nationaux et internationaux applicables peuvent changer de temps à autre et qu'il est de votre responsabilité de suivre ces changements.

Le contenu de cette fiche de données de sécurité ne doit pas être interprété comme une recommandation d'utiliser un produit en violation des lois ou des pratiques de sécurité.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante <https://www.osha.gov/silica/> et <http://www.nepsi.eu/> et dans le Guide de bonnes pratiques pour l'Accord sur la protection de la santé des travailleurs par la bonne manipulation et l'utilisation de la silice cristalline et des produits qui en contiennent, publié par le NEPSI. Voir également le site Web de Caesarstone pour les consignes de sécurité et les recommandations à l'adresse suivante: [mos.caesarstone.com](https://mos.caesarstone.com).

